

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 mars 2024 présidée par Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 12 mars 2024
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2024-64), M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2024-62), Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN (à partir de la DEL-2024-60), Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrick GANNON, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER (à partir de la DEL-2024-62), Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI (à partir de la DEL-2024-65), Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : M. Christophe BÉCHU, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Charles DIERS, M. Julien GUILLANT, Mme Marielle HAMARD, M. Anthony GUIDAULT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2024-65
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
M. Benoît PILET a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE jusqu'à la DEL-2024-61
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. William BOUCHER
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Bénédicte BRETIN
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER jusqu'à la DEL-2024-59
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Augustine YECKE
M. Yves GIDOIN a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON jusqu'à la DEL-2024-61
M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. Francis GUTEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

N° 1 (dans l'ordre du jour)

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Simon GIGAN
Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD jusqu'à la DEL-2024-64
M. Anthony GUIDAULT a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Constance NEBBULA



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 mars 2024.
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Référence : **DEL-2024-58**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget primitif 2024

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE*,

EXPOSE

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté au conseil municipal du 26 février 2024. Cette présentation du budget primitif décline pour 2024 la mise en œuvre de notre stratégie financière cohérente avec le projet porté par notre collectivité depuis 2014.

Les solides fondations financières construites ces dernières années vont nous permettre de continuer à décliner concrètement les priorités de ce mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation) **malgré un contexte économique et international inédit**. Ce budget présente ainsi les caractéristiques financières suivantes :

- **Un budget de fonctionnement prudent dont les marges de manœuvre se réduisent compte tenu de l'inflation :**
 - **Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 4,2 % contre + 8 % en 2023)** avec des efforts ciblés sur des dépenses prioritaires (les ressources humaines avec + 6,3 M€ et le CCAS avec + 3 M€)
 - **Une progression modérée des recettes de fonctionnement (+ 1,5 %) sans augmentation des taux de fiscalité**
 - **Des tensions sur les niveaux d'épargne projetés**

- **Un budget d'investissement de 46,7 M€ dans la moyenne de notre strate (42 M€ / an en moyenne). Plus de la moitié de ces investissements sont dédiés aux priorités du mandat :**
 - **La transition écologique** qui irrigue l'ensemble de nos politiques publiques (rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire Intelligent, désimperméabilisation des cours d'école, schéma directeur des paysages angevins, nature en Ville, grands projets tels que Rives Vivantes, ...)
 - **Le renouvellement urbain** avec de nombreux équipements parties prenantes d'un programme ambitieux de 500 M€ (groupe scolaire Voltaire, piscine à Belle Beille,...) ou **le renforcement du vivre ensemble** dans notre ville (avec notamment les projets du budget participatif, le relais mairie à la Roseraie)
 - **La culture** avec le lancement des études et/ou des premiers travaux sur les engagements majeurs pour les années à venir (médiathèque Toussaint, abbaye du Ronceray),
 - **L'éducation avec presque 1,5 M€ investis pour améliorer les écoles, les accueils de loisirs et les crèches**

- **Une stratégie de maîtrise de l'endettement** : l'encours de dette en 2024 devrait progresser de + 10,8 M€ par rapport à 2023 avec une capacité de désendettement projetée en fin d'année autour des 11 ans.

Malgré le contexte économique, **respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour un développement solidaire de notre territoire sont les fils conducteurs guidant la construction de ce budget 2024.**

Vous trouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2023/2024
Recettes	221,9	223,0	228,2	228,2	231,2	238,9	242,4	1,5%
Dépenses (hors intérêts de la dette)	202,9	199,9	201,5	204,0	201,7	215,0	224,1	4,2%
Épargne de gestion	19,0	23,1	26,6	24,2	29,4	23,8	18,4	-23,0%
Frais financiers	2,5	2,7	2,3	1,9	1,7	3,4	4,5	30,7%
Épargne brute	16,5	20,4	24,3	22,2	27,7	20,4	13,9	-32,0%
Amortissement du capital	8,7	9,3	11,0	11,4	12,0	12,8	13,9	8,2%
Épargne nette	7,8	11,1	13,3	10,8	15,8	7,6	0,0	

INVESTISSEMENT en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2023/2024
Recettes (hors épargne nette)	83,4	73,0	57,2	54,2	45,5	42,9	46,7	8,9%
Dépenses (hors rbst en capital de la dette)	91,2	84,1	70,5	65,0	61,2	50,4	46,7	-7,5%

TOTAL en M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2023/2024
Recettes Fct + Inv (hors épargne nette)	305,3	296,0	285,3	282,4	276,6	281,7	289,1	2,6%
Dépenses Fct + Inv	305,3	296,0	285,3	282,4	276,6	281,7	289,1	2,6%

LA BALANCE GÉNÉRALE

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2023	2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	2023	2024	Variation en K€	Variation en %
Impôts et taxes	145 819	150 033	4 214	2,9%	Dépenses de personnel	123 702	129 999	6 297	5,1%
Dont Taxe d'Habitation et Taxe Foncière	117 847	124 120	6 273	5,3%	Subventions	38 944	40 980	2 037	5,2%
Dont Attribution de Compensation et DSC	12 908	12 768	-140	-1,1%	Subventions et participations	24 658	24 761	103	0,4%
Dont Autres taxes	15 064	13 144	-1 920	-12,7%	ONPL	1 067	0	-1 067	
Dotations subventions et Participations	68 964	68 479	-485	-0,7%	CCAS	13 219	16 219	3 000	22,7%
Dont DGF	53 169	53 300	131	0,2%	Autres dépenses de fonctionnement	52 368	53 073	704	1,3%
Dont autres dotations	15 795	15 179	-616	-3,9%	Total	215 014	224 052	9 038	4,2%
Produits des services et autres recettes	24 074	23 894	-180	-0,7%	Épargne de gestion	23 843	18 354	-5 489	-23,0%
Total	238 857	242 406	3 548	1,5%	Intérêts de la dette	3 415	4 465	1 050	30,7%
					Épargne Brute	20 428	13 889	-6 539	-32,0%
					Capital de la dette	12 836	13 889	1 053	8,2%
					Épargne Nette	7 592	0	-7 592	

INVESTISSEMENT

RECETTES	2023	2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	2023	2024	Variation en K€	Variation en %
Épargne Nette	7 592	0	-7 592		Dépenses et subventions d'Équipement	50 442	46 673	-3 769	-7,5%
Dotations, fonds divers et autre	8 100	8 300	200	2,5%	Renouvellement Urbain	5 691	13 984	8 293	
Dont FCTVA	7 300	7 500	200	2,7%	Zone d'Aménagement Concertées	1 900	3 386	1 486	
Subventions et autres	6 729	7 062	333	4,9%	Rives Vivantes	6 000	2 500	-3 500	
Gestion déléguée de la Voirie	1 865	200	-1 665	-89,3%	Total	50 442	46 673	-3 769	-7,5%
Cessions	7 438	4 372	-3 065	-41,2%					
Emprunt	17 909	15 068	-2 841	-15,9%					
Reprise anticipée des résultats	809	11 671	10 862						
Total	50 442	46 673	-3 769	-7,5%					

PRECISION MÉTHODOLOGIQUE :

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document réglementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique.

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2024, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à **242,4 M€** en recettes réelles et **224,1 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

▪ UNE PROGRESSION MODEREE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2024 traduisent une dynamique modérée par rapport à 2023 (+ 1,5 %). Elles se décomposent comme suit :

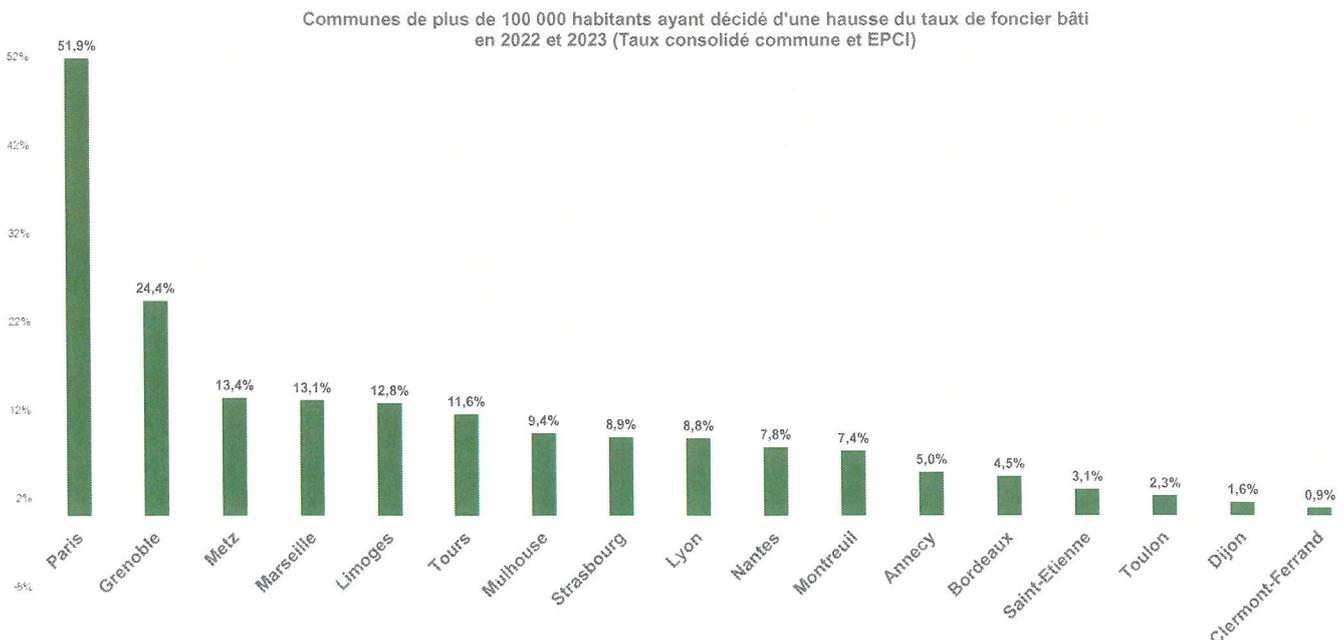
RECETTES	2023	2024	Variation en K€	Variation en %
Impôts et taxes	145 819	150 033	4 214	2,9%
<i>Dont Taxe d'Habitation et Taxe Foncière</i>	117 847	124 120	6 273	5,3%
Dotations subventions et Participations	68 964	68 479	-485	-0,7%
Produits des services et autres recettes	24 074	23 894	-180	-0,7%
Total	238 857	242 406	3 548	1,5%

► IMPOTS ET TAXES / 150 M€

❖ TAXES FONCIERES ET TAXE D'HABITATION : 124,1 M€

La décision de moduler les taux de fiscalité (taux de foncier bâti, de foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires) relève de la responsabilité de la Collectivité. **Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale, ces taux de fiscalité sont restés stables depuis 2014 pour la Ville d'Angers.** Pour 2024 et malgré de fortes tensions budgétaires, **ce choix de maintenir nos taux stables est confirmé** en privilégiant la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Pour information, la moitié des villes de + de 100 000 habitants ont fait des choix différents en 2022 et 2023 en décidant d'augmenter leurs taux de fiscalité comme en témoigne le graphique suivant. Ce sera également le cas en 2024.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

N° 1 (dans l'ordre du jour)

Compte tenu de cette stabilité des taux pour la ville d'Angers, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont **construites sur la seule progression de + 3,9 % des bases fiscales définitives en 2023**. Ce taux correspond au coefficient de revalorisation des valeurs locatives décidé par le Parlement.

En 2024, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient ainsi les 124,1 M€ (sous réserve de la notification définitive des bases fiscales par les services de l'Etat).

Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

En €	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
Taxe d'habitation	2 309 009	2 121 903	- 187 106	-8,1%
Taxe sur le foncier bâti (dont versement coco)	115 357 566	121 817 999	6 460 433	5,6%
Taxe sur le foncier non bâti	180 000	180 402	402	0,2%
Total Produit Fiscal	117 846 575	124 120 304	6 273 729	5,3%

❖ L'INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV) A COMPTER DE 2025

Dans une situation de forte pression foncière, le besoin de logements sur notre territoire est important. **La THLV est un levier mis à la disposition des collectivités locales. Son instauration vise moins des recettes nouvelles que le retour sur le marché locatif de logements vacants.**

La THLV est due par les propriétaires de logements non occupés pendant plus de deux années consécutives (le logement doit être vacant au 1er janvier de l'année d'imposition).

Elle est calculée par application du taux communal de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (17,7%) sur la valeur locative du bien, sans abattements.

Il est proposé de décider la mise en œuvre de cette taxe fiscale. Le produit attendu de cette taxe s'élèverait au maximum à **1,5 M€ à compter de 2025**.

❖ ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : 12,8 M€

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par Angers Loire Métropole (fixé à 6,4 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été modifié à la baisse en 2023 et se retrouve réduit dans ce BP 2024 par rapport à 2023 (- 0,9 M€). Cette évolution fait suite aux transferts réalisés au 1^{er} janvier 2024 vers la Communauté Urbaine (Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL), Centre des Congrès et Parc des Expositions).

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, son montant est stable comparativement au BP 2023 et projeté à hauteur de 6,4 M€.

❖ AUTRES IMPOTS ET TAXES : 13,1 M€

Les autres prévisions du chapitre 73 « impôts et taxes » sont de 13,1 M€, contre 15,1 M€ pour 2023. Cette rubrique comprend en plus des éléments précédemment présentés :

- ✓ Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) évalué à 2,5 M€ pour 2024 contre 2,7 M€ en 2023,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

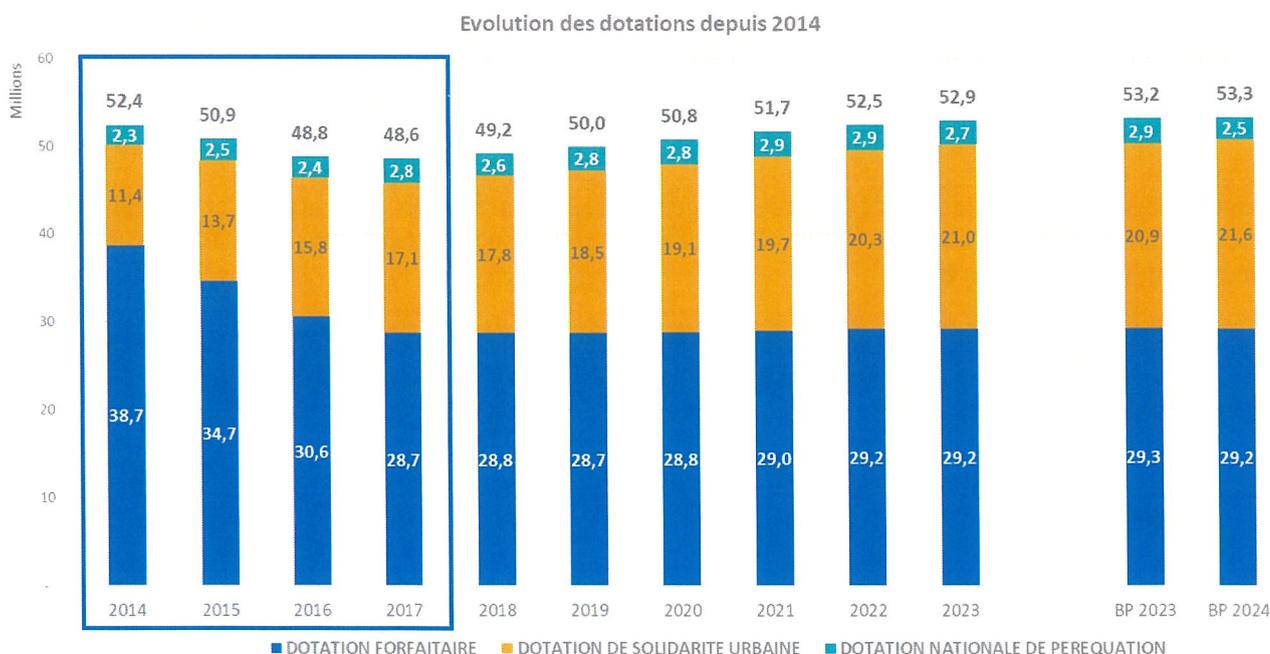
- ✓ La prévision de la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 6,5 M€, en diminution de - 2 M€ par rapport à 2023,
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,5 M€) identique à 2023,
- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure (0,5 M€).

► **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 68,5 M€**

En €	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
DGF (Dotation forfaitaire/DSU/DNP)	53 168 515	53 300 000	131 485	0,2%
Autres dotations	15 795 004	15 178 856	-616 148	-3,9%
<i>dont FCTVA fonctionnement</i>	75 000	75 000	0	0,0%
<i>dont dotation politique de la ville</i>	3 300 000	2 000 000	-1 300 000	-39,4%
<i>dont allocations compensatrices</i>	2 774 000	3 000 000	226 000	8,1%
<i>dont participations et autres dotations</i>	9 646 004	10 103 856	457 852	4,7%
Total Produit Fiscal	68 963 519	68 478 856	- 484 663	-0,7%

❖ **DGF : DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP : 53,3 M€**

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) forment l'essentiel des recettes de ce chapitre budgétaire : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP). Pour 2024, nos estimations de DGF se décomposent de la manière suivante avec une progression globale de + 0,2 %.



Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été entre 2014 et 2017 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. **La baisse cumulée de 25 M€ entre 2014 et 2020** continue de peser sur notre DGF actuelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

❖ AUTRES DOTATIONS : 15,2 M€

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- ✓ **La dotation politique de la Ville (DPV)** avec 2 M€ d'encaissements programmés en 2024 contre 3,3 M€ en 2023. Cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville,
- ✓ **Les allocations compensatrices** pour 3 M€ au BP 2024. Cette recette compense principalement les exonérations de taxe sur le foncier bâti décidées par l'Etat en 2021,
- ✓ **Les participations et autres dotations** représentent 10,1 M€. Il s'agit notamment des **participations de la Caisse d'Allocations Familiales** (petite enfance et accueils de loisirs) à hauteur de 5,6 M€ en progression de 0,1 M€ par rapport au BP 2023.

▶ **PRODUITS DES SERVICES, PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS DE GESTION COURANTE ET AUTRES : 23,9 M€**

❖ PRODUITS DES SERVICES : 17,6 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. Ce poste budgétaire est en hausse de + 1,3 % entre 2023 et 2024 et comprend notamment :

- les **diverses redevances** (droits de voirie, marchés de plein air, piscines, salles de sport, patinoire, crèches, accueil loisirs, garderie, conservatoire, musées, bibliothèques...) pour 7,2 M€ (en hausse de + 0,4 M€ par rapport au BP 2023),
- les **droits de stationnement** pour 5,7 M€,
- les **remboursements de frais opérés par des tiers** à la Ville pour 4,3 M€ (charges locatives, personnel mis à disposition, frais de mutualisation avec le CCAS...).

❖ PRODUITS DE GESTION COURANTE ET AUTRES : 6,3 M€

Ce poste budgétaire (qui regroupe le chapitre budgétaire 013 « atténuation de charges » et le chapitre 75 « autres produits de gestion courante ») a fait l'objet d'une prévision à hauteur de 5,8 M€. Elle se compose notamment de la manière suivante :

- **Autres produits de gestion courante** : 3,9 M€ retracent notamment les loyers estimés pour 2024 (2,1 M€), les redevances versées par les concessionnaires (0,7 M€) et les indemnités d'assurance (0,5 M€),
- **Atténuation de charges** pour 1,8 M€ constituée principalement de la participation des agents aux chèques déjeuners.

Enfin, le chapitre budgétaire 76 « produits financiers » intègre une projection des dividendes liés aux diverses participations de la collectivité pour 0,5 M€ (stable par rapport au projet de CA 2023).

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

▪ **DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRAINTE**

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une hausse de 4,2 % par rapport au BP 2023. Les évolutions par type de dépense peuvent se synthétiser de la manière suivante :

DEPENSES	2023	2024	Variation en K€	Variation en %
Dépenses de personnel	123 702	129 999	6 297	5,1%
Subventions	38 944	40 980	2 037	5,2%
Subventions et participations	24 658	24 761	103	0,4%
ONPL	1 067	0	-1 067	
CCAS	13 219	16 219	3 000	22,7%
Autres dépenses de fonctionnement	52 368	53 073	704	1,3%
Total	215 014	224 052	9 038	4,2%

► **DÉPENSES DE PERSONNEL : 130 M€**

Les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 123,7 M€ prévus au BP 2023 à 130 M€ en 2024 soit une augmentation de + 5,1 % (+ 6,3 M€).

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), cette progression est consécutive à l'**impact en année pleine des mesures réglementaires 2023** (avec notamment l'augmentation de la valeur du point d'indice de + 1,5 % et de l'alignement du traitement minimum sur le SMIC) et à l'évolution de la participation aux chèques déjeuners.

Cette hausse de + 5,1% est la déclinaison concrète des orientations en matière de ressources humaines. Elle se décompose comme suit :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 0,9 %
- Effet report de l'augmentation du point d'indice de + 1,5 % au 01/07/2023 : + 0,6 %
- Harmonisation du régime indemnitaire suite aux négociations salariales : + 1,2 %
- Effet des autres décisions (participation aux chèques déjeuners, cotisation CNRACL...) : + 2,4 %.

Cette politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, les effectifs et les compétences nécessaires.

Le graphique ci-dessous illustre les effets de cette démarche engagée depuis plusieurs années sur ce sujet :

Evolution des budgets ressources humaines depuis 2014 en M€



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Pour compléter ces éléments et donner du sens à ce chapitre budgétaire qui représente 58 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il peut être **présenté une ventilation prévisionnelle de cette masse salariale par politique publique** :

Politique publique	% prévisionnel de masse salariale	Commentaire
Education, culture, sport	51%	Dont : Education 19 % / Enfance 7,5 % / Culture : 15 %
Cadre de vie, service proximité	12%	
Solidarités actives & sociales	7%	Non compris les agents du CCAS
Aménag. et dév. du territoire	7%	
Pilotage administration moyens	23%	Bâtiments / Ressources Humaines / Autre

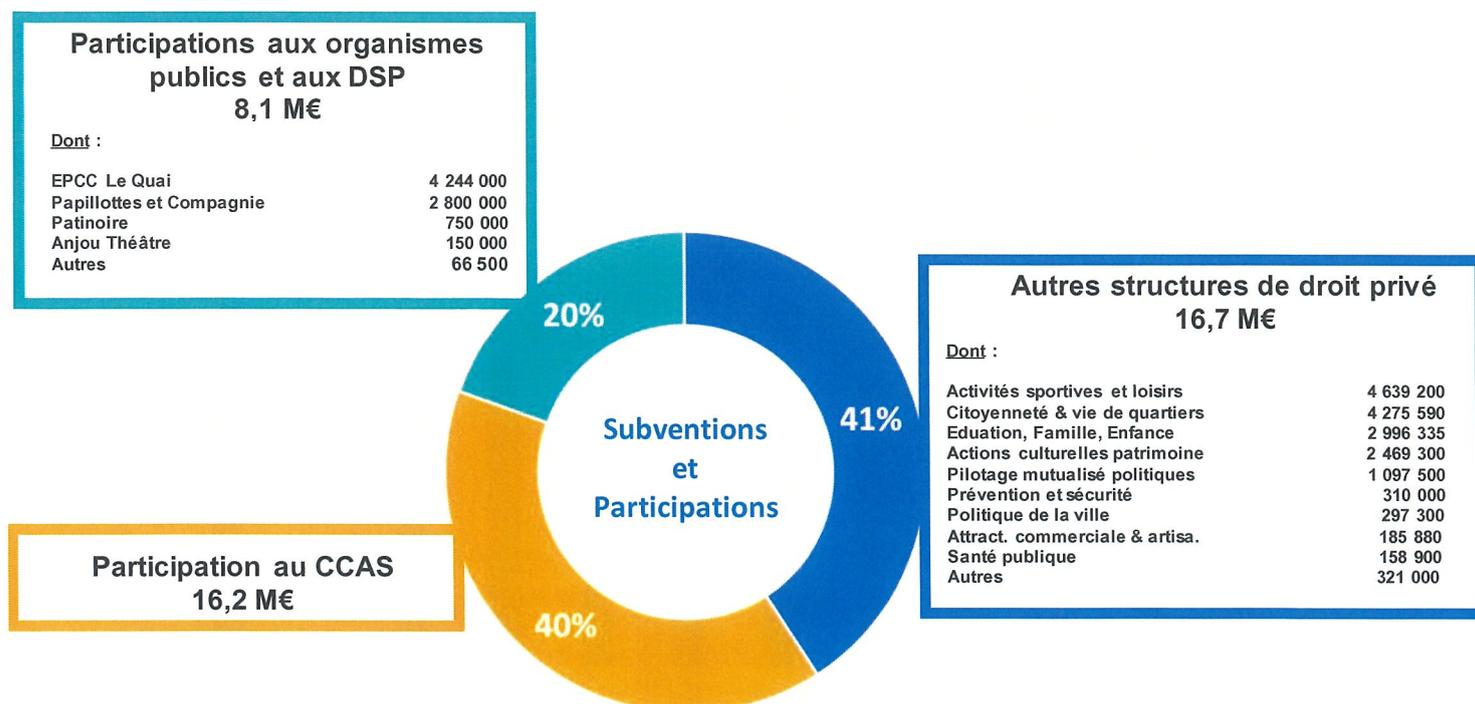
La première priorité concerne l'éducation et la petite enfance avec environ 34 M€ projetés pour ce BP 2024 puis la culture et le sport avec plus de 30 M€ inscrits sur le chapitre 012 « dépenses de personnel ».

► **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 41 M€**

Les subventions et participations de fonctionnement passent de 38,9 M€ à 41 M€. Cette évolution globale de + 5,2 % recouvre des explications de natures différentes :

- **Un renforcement des crédits inscrits pour la subvention au CCAS de + 3 M€** qui passe ainsi à 16,2 M€ afin de continuer à protéger les angevins les plus fragiles,
- Une diminution de - 1,1 M€ des crédits suite au transfert de la subvention de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) à la Communauté Urbaine (compensée via une réduction de l'attribution de compensation versée par ALM).

Les graphiques suivants complètent ces éléments et illustrent la structure des subventions et participations de notre collectivité par type d'organisme en K€ et par secteur d'activité :



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

Cette présentation peut être enrichie par le graphique ci-dessous qui matérialise **la place prépondérante (79 % des 41 M€) donnée aux secteurs de la solidarité et de la culture au sein de ce budget pour 2024.**



► **AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 53,1 M€**

Pour mémoire, sur ces 53,1 M€, les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » représentent 47,6 M€ (soit 90 % du total). Ce chapitre regroupe les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les assurances, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestation de service nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.

Ces charges, toujours impactées par les niveaux d'inflation qui vont perdurer en 2024, évoluent de + 1,3 % entre les deux BP (soit + 0,7 M€). **Cette faible progression marque les efforts collectifs réalisés pour permettre de préserver l'épargne sans recourir au levier fiscal** (les mesures de sobriété mises en place au sein de la collectivité sont une illustration de ces efforts pour une meilleure maîtrise de ces charges).

▪ **UNE PRESENTATION CIBLÉE SUR LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉS AUX PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES (RESSOURCES HUMAINES INCLUSES) :**

Comme évoqué lors du DOB et pour compléter cette présentation budgétaire des dépenses de fonctionnement, il est proposé ci-après une approche par politique publique des moyens de fonctionnement (ressources humaines incluses) projetés pour cet exercice 2024.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

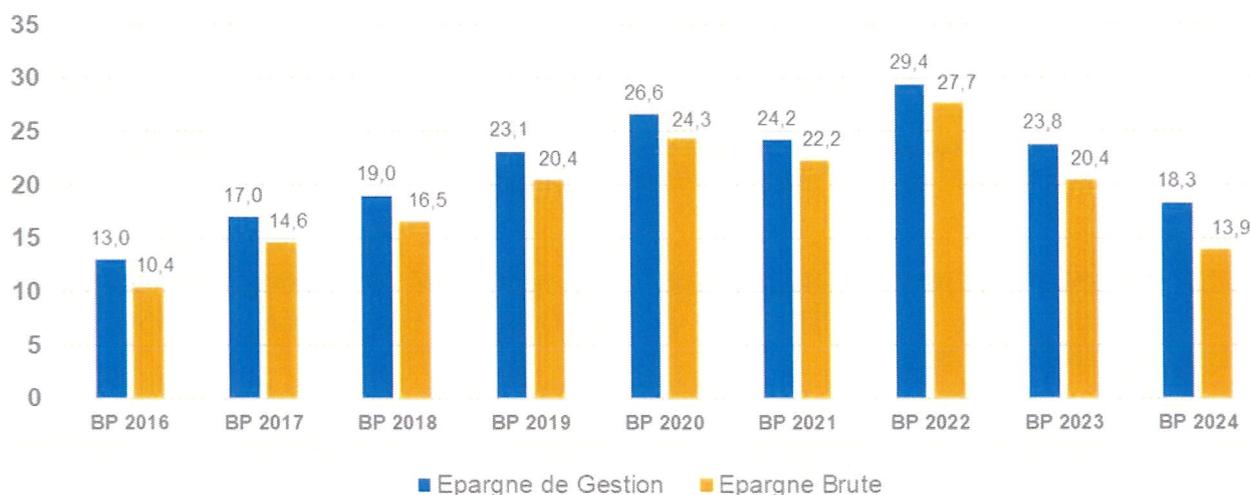
N° 1 (dans l'ordre du jour)

▪ LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE

Conséquence d'une hausse des recettes de fonctionnement inférieure à l'augmentation des dépenses de fonctionnement impactées par une forte inflation, **l'épargne de gestion** est en baisse d'environ - 23 % de BP à BP. On passe ainsi de 23,8 M€ à 18,3 M€ au BP 2024 (soit - 5,5 M€). Le niveau **d'épargne brute** diminue également compte tenu de la remontée des taux d'intérêts et des frais financiers associés.

Hors résultat de clôture et après soustraction du remboursement en capital de la dette de 13,9 M€, **l'épargne nette** projetée à ce stade est proche de 0. **L'ensemble des collectivités locales seront exposées en 2024 à une réduction de leur épargne compte tenu du contexte que nous connaissons.** Beaucoup font le choix d'augmenter les impôts, ce n'est pas le cas à Angers où nous préférons agir sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Evolution des niveaux d'épargne depuis le passage en CU
chiffres du BP en M€



II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le budget 2024, les crédits de la section d'investissement s'établissent à **46,7 M€** en dépenses (hors remboursement en capital de la dette) et en recettes.

▪ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CONCENTRÉES SUR NOS PRIORITÉS ET AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES ANGEVINS

Conformément aux éléments présentés lors du dernier débat d'orientation budgétaire, **364 M€** d'investissement sont prévus dans ce mandat.

Les priorités du mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation) se distinguent dans cet ensemble en représentant plus de la moitié des 46,7 M€ de dépenses programmées en 2024.

Au cœur de ces investissements, les opérations de renouvellement urbain (piscine à Belle Beille, Groupe Scolaire Voltaire, aménagement des quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir, ...) **représentent le premier poste d'investissement de ce budget avec un montant total de 14,1 M€.** Pour mémoire, la Ville, ALM, les bailleurs sociaux et l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain auront collectivement débloqué 500 M€ pour ces opérations sur les quartiers de Belle Beille et Monplaisir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

D'autres équipements pour un mieux vivre ensemble dans notre ville sont également au programme de cette année budgétaire 2024 (relais mairie de la Roseraie, vidéoprotection, Rives vivantes, rénovation des bâtiments scolaires et des établissements d'accueil de la petite enfance...).

La culture n'est pas en reste avec la poursuite des études sur des engagements majeurs de ce mandat, notamment **la rénovation et les travaux d'agrandissement de la médiathèque Toussaint**.

Enfin, la transition écologique irrigue massivement l'ensemble de nos politiques publiques (Plan Vélo, plan énergie des bâtiments municipaux, Territoire Intelligent, nature en ville, désimperméabilisation des cours d'école, jardins familiaux, Angers Rives Vivantes, réduction et mutation de la flotte de véhicules, arbres signaux...) **avec 35 % des dépenses d'investissement de ce budget 2024 directement favorables** à cette politique transversale.

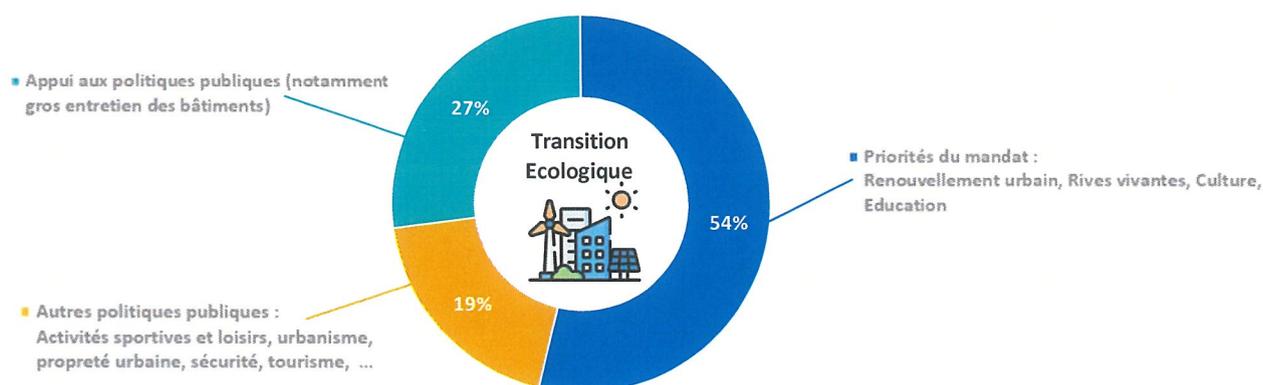
Ce niveau d'investissement du BP 2024 de 46,7 M€ traduit ainsi la volonté de tenir les engagements pris devant les Angevins et le souci d'adapter les dépenses d'investissement de la collectivité à ses capacités de financement. Ce budget d'investissement de 46,7 M€ est comparable à celui de la moyenne de notre strate (42 M€ / an en moyenne).

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2024.

► **PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE :**

Le graphique ci-après vient rappeler deux éléments :

- **la dimension transversale de la politique transition écologique, 16 M€ (35%) sont ainsi consacrés à cette priorité** (quelques illustrations pour le budget Ville : nature en ville, rénovation thermique des bâtiments, territoire intelligent, une part importante des grands projets tels que Rives Vivantes, les équipements dédiés au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain...),
- **la place prépondérante dans ce budget des priorités du mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation)**



► **PRÉSENTATION PAR OPERATION D'INVESTISSEMENT :**

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2024 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

N° 1 (dans l'ordre du jour)

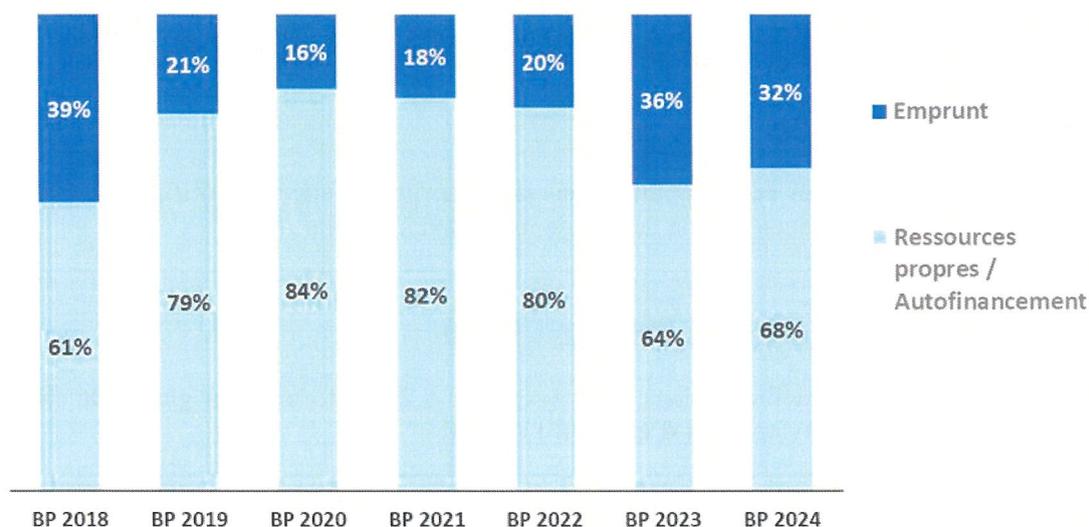
Opérations	Projet BP 2024
Renouvellement Urbain	14 109 262
<i>Dont Groupe scolaire Voltaire</i>	<i>4 800 000</i>
<i>Dont Piscine Belle Beille</i>	<i>4 220 000</i>
<i>Dont Remise d'ouvrage Belle Beille</i>	<i>2 545 154</i>
<i>Dont Remise d'ouvrage Monplaisir</i>	<i>2 389 108</i>
Zones d'Aménagement concerté (ZAC) :	3 596 500
Quai Saint Serge / Thiers Boisnet / Roseraie / Grand Pigeon	
Angers Rives Vivantes	2 500 000
Acquisition de terrains	1 950 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 651 000
Attribution de compensation et autres	1 472 000
Travaux piscines, stades et autres équipements sportifs	1 345 000
Territoire Intelligent	1 040 337
Fonds de concours voirie / places et autres	1 001 250
Raccordement - BOA / enfouissement réseaux	700 000
Patrimoine remarquable	650 000
Travaux théâtres, museum et autres	524 400
Médiathèque Toussaint	500 000
Extension cimetière de l'Ouest	500 000
Budget Participatif *	500 000
Travaux halte de nuit	280 000
Relais Mairie Roseraie	245 000
Vidéoprotection	223 000
Cimetières	200 000
Matériels - Parcs et Jardins	180 000
Agencement des écoles	170 000
Aide au logement	150 000
Informatisation des écoles publiques	150 000
Mobilier urbain	145 000
Activités Maisons de Quartiers	135 000
Ecole des arts et du cirque	130 000
Plans de gestion des espaces sensibles	125 000
Etudes Terrien Cocherel	112 000
Abbaye du Ronceray	110 000
Edifices Culturels	100 000
Gestion Urbaine de Proximité	100 000
CCAS - Subvention d'investissement	100 000
Extension stationnement zone verte	100 000
Sous Total	34 794 749
Entretien et réparation des bâtiments	6 843 500
Refacturations moyens informatiques	1 200 000
Acquisition de véhicules et engins	1 200 000
Sous total des opérations présentées	44 038 249
Total général (Hors dette)	46 673 469

* Plus 500 K€ de reports de crédits 2023 sur 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

▪ **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Conformément à notre stratégie d'endettement, **la structure de financement de ce BP 2024 présente un recours à l'autofinancement qui reste majoritaire. Nos investissements sont ainsi financés aux 2/3 par des ressources propres** (en y incluant les cessions d'immobilisation et la reprise anticipée des résultats).



Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
FCTVA et taxe d'aménagement	8 100 000	8 300 000	200 000	2,5%
Subventions d'investissement	6 729 057	7 061 975	332 917	4,9%
Cessions d'immobilisations	7 437 580	4 372 220	-3 065 360	-41,2%
Epargne nette et reprise des résultats	1 865 000	11 671 000	9 806 000	
Gestion déléguée voirie	8 286 000	200 000	-8 086 000	
Emprunt	18 024 000	15 068 000	-2 956 000	-16,4%
TOTAL	50 441 637	46 673 195	-3 768 443	-7,5%

► **FCTVA ET AUTRES : 8,3 M€**

Le fonds de compensation de la TVA devrait atteindre 7,5 M€ en 2024. La finalisation des déclarations de FCTVA pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur le montant estimé.

► **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 7,1 M€**

Les subventions d'investissement passent de 6,7 M€ à 7,1 M€. Des subventions versées notamment par l'ANRU, l'Etat, la Région et le FEDER sont attendues en 2024 pour différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation et détaillées ci-dessous :

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

N° 1 (dans l'ordre du jour)

<i>en M€</i>	BP 2024	Origine de la subvention
Angers Rives Vivantes	2,0	Angers Loire Métropole
Groupe scolaire et crèche Voltaire	1,9	DSIL / ANRU / CAF
Rénovation Médiathèque Toussaint	0,6	Etat (DRAC)
Gymnase Monplaisir	0,4	Feder
Piscine Belle-Beille	0,3	ANRU
Relais Mairie (Ht de St Aubin, la Roseaie)	0,1	Département
Groupe Scolaire G Philipe	0,1	DSIL
Autres projets (œuvres d'art, bâtiments...)	1,7	Etat, Région
Total	7,1	

► CESSIONS : 4,4 M€

Les produits attendus des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 4,4 M€. Il s'agit principalement des cessions de foncier et /ou de biens appartenant à la Ville.

► REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2023

Les résultats 2023 seront repris définitivement après vote du CA 2023. **Le résultat global de clôture 2023** (hors budget boucle optique angevine) **sera d'environ 11,7 M€.**

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2023.

III – UN ENCOURS DE DETTE SOUS CONTRÔLE GRÂCE AUX RESULTATS PROVISOIRES 2023

Les investissements 2024 seront financés par des ressources propres à plus de 68 %. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt **sera au maximum de 15,1 M€.** Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et dans un contexte incertain, nous anticipons une stabilité des taux longs en 2024.

► LES ANNUITÉS D'EMPRUNT

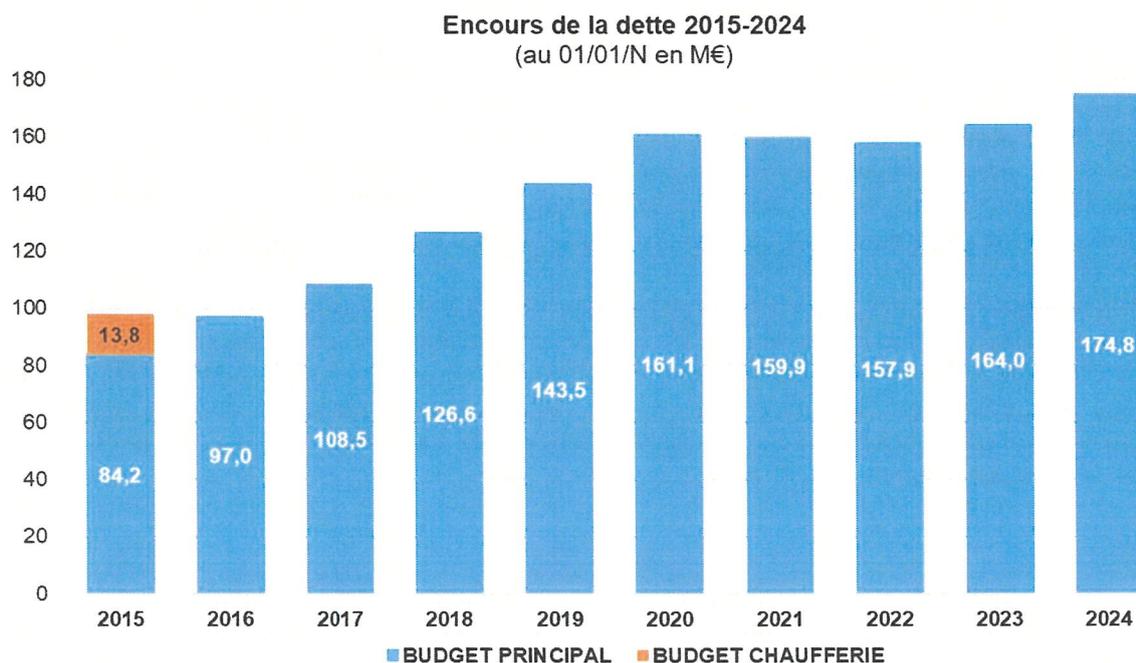
Notre estimation des annuités 2024 d'environ 18,3 M€ se base sur un prêt maximum de 15 M€ sur 20 ans au taux de 4 % (mobilisé au 1^{er} juillet avec une échéance trimestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice.

ENCOURS DE DETTE : ÉVOLUTION DEPUIS 2014

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientation budgétaire, les informations présentées dans ce chapitre sont plus synthétiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.

Un endettement supplémentaire au BP 2024 de + 10,8 M€ est constaté par rapport au 01/01/2023.

Cet indicateur ne peut être regardé seul. La dette permet de financer des investissements (et uniquement des investissements pour les collectivités locales).

Depuis 2020, cette dette aura ainsi augmenté de près de 14 M€ pour un volume d'investissements prévisionnel de 230 M€ entre 2020 et 2023. **Autrement dit, 1 M€ de dette supplémentaire a permis de financer environ 16 M€ d'investissement sur le territoire.**

Sur une période plus longue et en moyenne, les investissements de la période 2010-2014 ont été financés à 26 % par de la dette supplémentaire et ceux de la période 2015-2023 à 16 %.

► CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT PRÉVISIONNELLE

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Notre capacité de désendettement (hors cessions) projetée **se situerait autour de 11 ans** du fait d'une prévision prudente de notre épargne brute pour ce BP 2024. **Ce ratio financier prévisionnel pour 2024 reste toutefois en deçà des 12 ans préconisés par l'Etat.**

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Projeté 2024
Encours de dette au 1er janvier N en M€	97,0	108,5	126,6	143,5	161,0	159,9	157,9	164,0	181,0
Epargne brute en M€ (hors cessions)	10,4	14,6	16,5	20,4	24,3	22,2	27,7	20,4	16,0
Capacité désendettement (hors cessions)	9,3	7,4	7,7	7,0	6,6	7,2	5,7	8,0	11,3

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

N° 1 (dans l'ordre du jour)

PRECISIONS TECHNIQUES : PREMIERES MAQUETTES BUDGÉTAIRES EN M57

Pour mémoire, ce budget primitif est le premier présenté selon la **nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal** (délibération de la collectivité prise en décembre 2023). Les maquettes budgétaires contiennent traditionnellement les informations du budget de l'année N-1. Cependant et exceptionnellement cette année, certaines données relatives au budget précédent n'ont pas pu être renseignées par notre éditeur informatique compte tenu du vote du budget 2023 en M14.

Cette problématique est nationale et dans son accompagnement à la mise en œuvre de la M57, le ministère de l'Intérieur préconise de joindre en annexe de la présente délibération un tableau complémentaire. Ce document comporte le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ainsi que les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice 2024 (selon les modalités de vote retenues par la collectivité à savoir un vote par nature et par chapitre budgétaire). La collectivité y a ajouté pour information également la maquette complète du BP 2023.

BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement au réseau de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2024 être consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51	103
Investissement	52	
Total	103	103

Hors reprise de résultat

Les résultats 2023 seront repris définitivement après vote du CA 2023. Le résultat global de clôture 2023 (après reports) de ce budget annexe serait d'environ + 3 k€.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 mars 2023

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
N° 1 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2024 par chapitre budgétaire tel que présenté dans les maquettes budgétaires, présentes en annexe,

Prend acte de la communication du tableau comportant le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice concerné selon les modalités de vote retenues par la collectivité (vote par nature et par chapitre budgétaire).

Approuve la subvention du CCAS à hauteur de 16 218 920 € et les modalités de versement suivantes :

- un acompte versé en janvier 2024 d'un montant de 8 000 000 €,
- un versement en juin 2024 d'un montant de 4 000 000 €,
- le solde de 4 218 920 € en septembre 2024.

Budget principal :

L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature tel que présenté dans les maquettes budgétaires :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 10, M. Anthony GUIDAULT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Budget annexe boucle optique angevine :

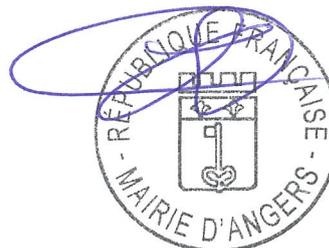
L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature tel que présenté dans les maquettes budgétaires :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécurse dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Adjointe au maire aux solidarités actives et aux droits des femmes



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2024-58

Objet de l'acte : Budget primitif 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 25 mars 2024

Annexe : Annexes passage M57

Maquette budgétaire BP 2024 - BOA

Maquette Budgétaire BP 2024 - Ville

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20240325-lmc1H43981H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H43981H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2024